

COMMUNE D'ATHEE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017 - A 19 HEURES 00

Le Conseil Municipal de la commune d'Athée, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie

Présents : Serge PERRON, Olivier LANCHON, Jean-Claude GUEDENET, Guy ESMONIN, Marlène MALATY, Philippe CERF, Sabine PASZKO, Philippe BOYER, David FAU, Gilles VINCENT, Patrick DA ROCHA, Gisèle BODOIGNET, Pascal HUMBLOT

Absents : Nadine FORNARA (donne procuration à David FAU), Olivier LANCHON a quitté la salle vers 19h30 (cause maladie)

A été nommée secrétaire : Gisèle BODOIGNET

1. Approbation du compte rendu de la séance du 17/03/2017

Le paragraphe «**4. RPI fermeture de classe : regroupement à direction unique** » doit être modifier de la façon suivante :

après avoir délibéré et à partage égal des voix (7 voix pour, 7 abstentions), la voix du maire étant prépondérante (CGCT L. 2121-20)

Le compte-rendu a été approuvé à la majorité des membres présents à cette réunion.

2. Indemnité des élus

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1, Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints ;

Le maire, propose, en ce qui concerne les taux à retenir :

- Indemnités du maire : entériner la valeur forfaitaire de 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, en fonction de son évolution
- Indemnités des adjoints : attribuer à chacun d'entre eux 6.19 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, en fonction de son évolution

Il propose que ces indemnités soient versées mensuellement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :
Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, en fonction de son évolution :
 - maire : 31 %.
 - 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoints : 6.19 %.

3. Vote du compte administratif 2016

Le 1^{er} adjoint présente le compte administratif 2016, il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2016, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	248 335.79 €	4 551.00 €	366 541.03 €
RECETTES	158 377.35 €	0.00 €	435 162.22 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	-89 958.44 €	4 551.00 €	68 621.19 €

Il est constaté que le résultat de l'exercice 2016 est le suivant :

- L'investissement à un déficit de – 89 958.44 €
- Le fonctionnement à un excédent de 68 621.19 €

Le maire a quitté la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le compte administratif 2016.

4. Vote du compte de gestion 2016

Le maire présente le compte de gestion 2016.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier d'Auxonne et que le compte de gestion 2016 établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2016 de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif 2016 de la commune et du compte de gestion du Trésorier.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2016, dont les écritures sont conformes au compte administratif 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2016.

5. Affectation du résultat 2016

Le maire présente le résultat de clôture de l'année 2016.

	Résultat à la clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	126 594.25 €	0.00 €	-89 958.44 €	36 635.81 €
Fonctionnement	116 808.53 €	0.00 €	68 621.19 €	185 429.72 €

Il est constaté que le résultat de la clôture 2016 présente :

- **En investissement un excédent de** **36 635.81 €**
- **En fonctionnement un excédent de** **185 429.72 €**
- **Des restes à réaliser en dépenses :** **4 551.00 €**

Considérant qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide à l'unanimité d'affecter, ainsi qu'il suit, le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2016

Compte 002 : excédent de fonctionnement reporté : 185 429.72 €

- **L'excédent d'investissement cumulé sera repris au compte 001 : 36 635.81 €**

6. Indemnités de gardiennage Eglise

Le maire rappelle la consistance de ce service confié à un habitant du village :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité

12 voix pour

1 abstention

- DECIDE de verser à Monsieur René LIOTTET, pour le gardiennage de l'église, une indemnité **d'un montant de 140.00 €.**

7. Subventions 2017

Le conseil municipal approuve à la majorité le montant de 4 300 € pour les subventions à verser aux associations.

8. Vote du budget primitif 2017

Le maire soumet aux membres du conseil municipal l'examen du budget primitif de l'exercice 2017, dont ils ont copie, pour validation des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le budget primitif comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 570 138.00 €
- Recettes : 570 138.00 €

Le budget de la section de Fonctionnement est approuvé à l'unanimité.

Section d'Investissement :

- Dépenses : 2 121 800.00 € (avec RAR 4 551.00 €)
- Recettes : 2 121 800.00 €

Le budget de la section d'Investissement est approuvé à l'unanimité.

9. Vote du taux des taxes 2017

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité, 11 pour, 2 contre, décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2017.

Le taux des taxes est le suivant :

- **Taxe d'habitation :** 11.51 %
- **Taxe foncière bâti :** 9.73 %
- **Taxe foncière non bâti :** 28.39 %
- **Cotisation foncière des entreprises :** 18.37 %

Le montant du produit fiscal attendu des taux votés est de **192 650.00 €**

10. Questions diverses

- Tour de garde élections présidentielles
- Contrat d'entretien du village : le conseil municipal décide de prendre l'entreprise CEVA Paysage pour une durée de 1 an
- Communauté de communes : information budget primitif 2017

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20 h 40
